

	Projet SIGNAL – Évaluation d’Impact	Appel d’offres référence AO01/HTI/2021/PORT/79
	Instructions aux soumissionnaires	Révision 1 du 04/04/2021

Instructions aux soumissionnaires

	Projet SIGNAL – Évaluation d'Impact	Appel d'offres référence AO01/HTI/2021/PORT/79
	Instructions aux soumissionnaires	Révision 1 du 04/04/2021

Sommaire

1	OBJET	3
2	PRESENTATION DE L'OFFRE	3
2.1	Description générale	3
2.2	Origine des fonds	3
2.3	Soumissionnaires admis à concourir	3
2.4	Coût de l'appel d'offres	3
2.5	Contenu des documents d'appel d'offres.....	4
2.6	Présentation de l'offre.....	4
3	DELAI DE REPONSE ET DUREE DE VALIDITE.....	5
3.1	Echéancier	5
3.2	Offre hors délai	5
3.3	Avis de participation	5
3.4	Réponse à l'appel d'offres.....	5
3.5	Modifications, substitution et retrait des offres	5
4	VISITE SUR SITE.....	6
5	CLARIFICATIONS DE L'APPEL D'OFFRES	6
6	RESPONSABILITE – PROPRIETE DU CLIENT	6
7	MODIFICATIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.....	6
8	PREPARATION DES OFFRES.....	7
8.1	Langue de rédaction de l'offre	7
8.2	Composition du dossier de soumission.....	7
8.3	Devise de l'offre et de paiement.....	8
9	OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES	8
9.1	Procédure d'analyse des offres	8
9.2	Éclaircissement apportés aux offres	8
10	CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE.....	9
11	DROIT D'ANNULER LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES.....	9
12	SIGNATURE DU MARCHE.....	10
13	PRATIQUES DE CORRUPTION.....	10
14	ANNEXES.....	10

	Projet SIGNAL – Évaluation d’Impact	Appel d’offres référence AO01/HTI/2021/PORT/79
	Instructions aux soumissionnaires	Révision 1 du 04/04/2021

1 Objet

Ce document, est destiné aux prestataires souhaitant soumissionner suite à la publication référencée **AO01/HTI/2021/PORT/79** (procédure Appel d’Offres)

Il indique aux soumissionnaires la manière de présenter l’offre et précise les documents requis à son appui.

Les instructions données font état des conditions d’admissibilité de l’offre.

2 Présentation de l’offre

2.1 DESCRIPTION GENERALE

Le contrat porte sur la réalisation d’une prestation visant à évaluer de manière qualitative l’impact du projet SIGNAL mené en Haïti.

2.2 ORIGINE DES FONDS

Le projet SIGNAL HI - Atlas Logistique est financé par la Fondation IPSEN.

Créée en 1983 sous l’égide de la Fondation de France par le laboratoire IPSEN, groupe pharmaceutique français au rayonnement international, la Fondation IPSEN a contribué aux grandes avancées de la recherche biologique et médicale par l’organisation de nombreux colloques scientifiques et l’attribution de prix aux chercheurs les plus créatifs.

Ayant pour objectif d’assurer la promotion de la science et de l’innovation, la Fondation IPSEN a décidé de financer le projet SIGNAL ainsi que l’évaluation de ses impacts.

2.3 SOUMISSIONNAIRES ADMIS A CONCOURIR

La participation au présent appel d’offres est ouverte à tous les prestataires de services nationaux et internationaux en règle avec le fisc et régulièrement constitués.

En vertu des politiques institutionnelles de HI, n’est pas admis à soumissionner toute personne ayant bénéficié d’une rupture de contrat de travail « à l’amiable », c’est-à-dire une rupture de type « négociée », « conventionnelle », par « transaction » ou d’un « commun accord », en dehors de toute procédure judiciaire, assortie ou non de paiement d’indemnités par HI. Ces anciens salariés HI pourront être contractualisés comme travailleur indépendant ou consultant qu’après l’expiration d’un délai de carence de 5 ans.

2.4 COUT DE L’APPEL D’OFFRES

La participation à l’appel d’offres n’est pas payante. Le soumissionnaire paie tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L’autorité contractante n’est en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenue de les payer, de quelque façon que se déroule le processus de l’appel d’offres et quel qu’en soit le résultat.

	Projet SIGNAL – Évaluation d'Impact	Appel d'offres référence AO01/HTI/2021/PORT/79
	Instructions aux soumissionnaires	Révision 1 du 04/04/2021

2.5 CONTENU DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

- L'avis d'appel d'offres
- Les présentes instructions aux soumissionnaires
 - Annexe 01_Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
 - ◆ Annexe 1A : Cadre logique du projet SIGNAL Haïti
 - ◆ Annexe 1B : Présentation du projet – Humanité & Inclusion – Projet SIGNAL
 - ◆ Annexe 1C : Protocole d'évaluation logistique
 - Annexe 02_Bordereau de prix
 - Annexe 03_Liste des documents administratifs à fournir
 - Annexe 04_Avis de participation
 - Annexe 05_Demande de clarification
 - Annexe 06_Contrat (pour suggestion de révision par le/la soumissionnaire)
 - Annexe 07_Code de conduite
 - Annexe 08_Politique handicap, genre et âge
 - Annexe 09_Politique sur la protection de l'enfant
 - Annexe 10_Politique sur la protection des bénéficiaires contre l'exploitation, les abus et harcèlement sexuels
 - Annexe 11_Politique de lutte contre la fraude et la corruption
 - Annexe 12_Attestation d'accord des politiques HI
 - Annexe 13_Attestation sur l'honneur
 - Annexe 14_Bonnes pratiques commerciales HI
 - Annexe 15_Politique de sécurité

Le soumissionnaire doit examiner toutes les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans les documents de l'appel d'offres. Il assume les risques s'il ne fournit pas tous les renseignements exigés par le dossier de consultation et/ou s'il ne présente pas une soumission conforme, à tous égards, aux exigences des documents de l'appel d'offres. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

2.6 PRESENTATION DE L'OFFRE

Le soumissionnaire doit remettre :

- Une **offre technique**
- Une **offre commerciale**
- Un dossier **Administratif**

Ceux-ci sont conformes aux exigences définies dans:

- Le CCTP (annexe 01)
- Les bonnes pratiques commerciales (annexe 14)

Les offres techniques et commerciales dûment complétées et signées, ainsi que l'ensemble des pièces administratives requises pour l'étude initiale des offres, doivent être remises en version électronique à l'adresse spécifique suivante : appel-doffre@haiti.hi.org

L'objet du mail contenant la réponse à l'Appel d'Offres doit **impérativement** comporter la référence de l'appel d'offres : **AO01/HTI/2021/PORT/79** suivie du **nom du soumissionnaire** (raison sociale).

Sans ces informations, l'offre pourrait être refusée par HI.

	Projet SIGNAL – Évaluation d'Impact	Appel d'offres référence AO01/HTI/2021/PORT/79
	Instructions aux soumissionnaires	Révision 1 du 04/04/2021

L'offre doit se composer de 2 dossiers distincts :

- Un contenant l'offre technico-commerciale ci-après désigné « **Proposition Technique et Commerciale** »
- Un contenant l'ensemble des pièces administratives listées en **Annexe 3** conditionnant la recevabilité de l'offre et ci-après désigné « **Dossier Administratif** »

3 Délai de réponse et durée de validité

3.1 ECHEANCIER

Date limite de soumission des offres	3 Mai 2021 à 08h00 (heure locale haïtienne, UTC-4)
Commission d'ouverture administrative des offres	3 Mai 2021
Commission d'analyse technique et financière des offres	7 Mai 2021

3.2 OFFRE HORS DELAI

Toute offre parvenue après la date limite de soumission des offres ci-dessus n'est pas reçue quel que soit le motif évoqué pour justifier ce retard.

3.3 AVIS DE PARTICIPATION

S'il souhaite être informé au cours de la période de publication d'éventuelles modifications ou de réponses aux questions par ailleurs posées par d'autres, le soumissionnaire doit manifester son intérêt au responsable de marché par mail à l'adresse suivante : d.derrien@hi.org au moyen de l'avis de participation en **Annexe 04**.

3.4 REPONSE A L'APPEL D'OFFRES

Les offres doivent être envoyées **par mail** et reçues par HI au plus tard le **3 Mai 2021 à 08h00 (heure locale haïtienne, UTC-4)** à l'adresse unique appel-doffre@haiti.hi.org **sans** copier le responsable de marché.

Dans des circonstances exceptionnelles, la personne responsable du marché peut solliciter du soumissionnaire une prolongation du délai de validité de son offre sans que celle-ci n'impacte la sélection des offres, auquel cas, une même demande sera adressée aux autres soumissionnaires. La demande et les réponses qui lui sont données se font par écrit (mail).

3.5 MODIFICATIONS, SUBSTITUTION ET RETRAIT DES OFFRES

Un soumissionnaire peut modifier, substituer ou retirer son offre après l'avoir soumise, à condition de communiquer ces faits par écrit (mail) à l'autorité contractante et que cet écrit porte la signature du représentant autorisé, avant l'échéance du délai fixé pour la soumission des offres. La modification ou

	Projet SIGNAL – Évaluation d'Impact	Appel d'offres référence AO01/HTI/2021/PORT/79
	Instructions aux soumissionnaires	Révision 1 du 04/04/2021

substitution de l'offre doit suivre les mêmes formalités prévues dans le présent dossier.

Les offres ne peuvent être modifiées, substituées ni retirées une fois échu le délai prévu pour leur soumission.

4 Visite sur site

Dans le cadre de cette prestation, il n'est pas envisagé de visite préalable sur site.

5 Clarifications de l'appel d'offres

Tout soumissionnaire, désirant obtenir des éclaircissements sur les documents ou pour toute information complémentaire, peut notifier sa demande à la personne responsable de l'appel d'offres.

En partageant l'avis de participation, les soumissionnaires recevront les réponses aux questions par ailleurs posées par les autres soumissionnaires

Le soumissionnaire doit adresser ses questions au responsable de marché par écrit (mail) en précisant en objet la référence d'appel d'offres **AO01/HTI/2021/03/PORT/79** suivie du **nom du soumissionnaire** (raison sociale) à l'adresse suivante : d.derrien@hi.org

Les questions doivent être formulées au moyen du questionnaire joint en Annexe 05.
HI transmettra les réponses à l'ensemble des soumissionnaires ayant soumis un avis de participation.

6 Responsabilité – Propriété du client

Les documents de toutes sortes et spécifications fournis au soumissionnaire par HI dans le cadre du présent appel d'offres demeurent la propriété de HI.

Ces renseignements ne pourront en aucun cas être utilisés par des tiers, ni divulgués à des tiers sans le consentement écrit de HI.

En acceptant de participer à cette consultation, le soumissionnaire se porte fort pour son personnel, ses associés, ses sous-traitants et fournisseurs éventuels, ainsi que pour leurs personnels respectifs, du respect de cette obligation.

7 Modifications au dossier d'appel d'offres

L'autorité contractante peut, à tout moment avant la date limite de remise des offres, pour des raisons qui lui sont propres ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier le dossier d'appel d'offres.

La modification est notifiée par écrit (mail) à tous les soumissionnaires qui ont déclaré leur intérêt via l'avis de participation et cette modification s'impose à eux.

Pour donner aux soumissionnaires le délai nécessaire à la prise en considération de la modification ou de l'ajout dans la préparation de leurs offres, la personne responsable du marché peut reculer la date limite de remise des offres si jugé nécessaire.

	Projet SIGNAL – Évaluation d’Impact	Appel d’offres référence AO01/HTI/2021/PORT/79
	Instructions aux soumissionnaires	Révision 1 du 04/04/2021

8 Préparation des offres

8.1 LANGUE DE REDACTION DE L’OFFRE

L’offre préparée par le soumissionnaire, ainsi que toute correspondance et les échanges relatifs à cette dernière échangés entre le soumissionnaire et l’autorité contractante sont rédigés **en français**.

8.2 COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le soumissionnaire doit joindre, dans l’ordre ci-dessous :

- À son offre technique, et conformément au CCTP fourni en Annexe 01 du présent dossier d’appel d’offres :
 - Sa proposition technique précisant l’option de prise en charge des moyens logistiques (cf. **§6.4.2 du CCTP**), les moyens et la méthodologie mis en œuvre pour répondre au besoin spécifié en détaillant tout particulièrement sa compréhension des objectifs de la PRESTATION.
 - Le planning détaillé de réalisation de la prestation.
 - Les CV nominatifs des ressources humaines envisagées tels que demandés au **§6.4.1 du CCTP**, ainsi que les publications relatives à la théorie du changement des profils proposés.
 - L’analyse des risques associés à la PRESTATION comme mentionné au **§6.3 du CCTP**.

- À son offre commerciale :
 - Sa proposition commerciale (Selon le bordereau de prix présenté en **Annexe 02** du présent dossier d’Appel d’Offres).
 - La description de son organisation contractuelle et juridique.
 - Contrat modifié si suggestion du/de la consultant(e) (*en mode suivi de révision*) ou tel quel si accepté dans sa forme initiale (toutes suggestions de modifications seront soumises à validation par HI)

- Au dossier administratif :
 - Copie de la pièce d’identité nationale personnelle / représentant légal
 - Attestation d’enregistrement du/de la consultant(e)
 - Attestation d’assurance (dont responsabilité civile) en cours de validité
 - Attestation d’acquiescement des charges fiscales et sociales
 - Preuve d’acquiescement des impôts dus par la société aux administrations
 - Attestation d’accord des politiques HI complétée et signée (annexe 12)
 - Attestation sur l’honneur complétée et signée (annexe 13)
 - Les bonnes pratiques commerciales complétées et signées (annexe 14)
 - Coordonnées bancaires

	Projet SIGNAL – Évaluation d’Impact	Appel d’offres référence AO01/HTI/2021/PORT/79
	Instructions aux soumissionnaires	Révision 1 du 04/04/2021

8.3 DEVISE DE L’OFFRE ET DE PAIEMENT

Les prix unitaires, globaux et totaux sont présentés Toutes Taxes Comprises (TTC) en **Dollar US**.

L’autorité contractante effectue les paiements dans la même monnaie que celle indiquée dans l’offre.

Indépendamment de la monnaie spécifiée pour le paiement, le risque de change n’est pas assumé par l’autorité contractante.

9 Ouverture des plis et évaluation des offres

9.1 PROCEDURE D’ANALYSE DES OFFRES

Pour des raisons de sécurité liées au contexte, HI fait le choix d’une session d’ouverture à huit-clos. La liste des soumissionnaires ne sera pas partagée publiquement.

L’analyse des offres se fera en deux temps :

- **Commission d’ouverture** : Analyse administrative, vérification des documents requis
- **Commission d’analyse technique et financière** des offres

Lors de la commission d’ouverture, le responsable de marché renseigne au registre les noms de tous les soumissionnaires dont les offres ont été reçues et ouvertes. Lors de cette séance, ne sera analysée que l’éligibilité de l’offre au regard du contenu des pièces demandées dans l’article 8.2.

Lors de la commission d’ouverture chaque membre du comité signera un procès-verbal de commission ainsi qu’une attestation d’objectivité et de confidentialité. Le procès-verbal fera état :

- Du nombre d’offres reçues
- De la liste des soumissionnaires
- De l’existence ou de l’absence des documents requis pour chacune des soumissions
- Des modifications, substitutions ou retraits d’offres

Lors de la commission d’analyse technique et financière, les offres seront évaluées sur la base des critères mentionnés dans l’article 10. Un procès-verbal de commission, signé par chaque membre, sera dressé détaillant les raisons de la sélection ou de la non-sélection des soumissionnaires.

Après chaque commission, les soumissionnaires recevront une notification (par mail) informant du statut de leur offre en stipulant les raisons du rejet, le cas échéant.

9.2 ÉCLAIRCISSEMENT APPORTES AUX OFFRES

L’autorité contractante, pour faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des propositions, peut demander aux soumissionnaires des éclaircissements relatifs à leur offre, y compris le sous-détail de leurs prix unitaires. Une telle démarche et la réponse qui est apportée sont formulées par écrit, et devront trouver réponse dans les 48h afin de ne pas pénaliser le processus de sélection des autres soumissionnaires. Au-delà de ce délai de réponse, le soumissionnaire accepte la potentialité de voir son offre rejetée.

En tout état de cause, à l’exception de la confirmation de la rectification des erreurs de calcul découvertes

	Projet SIGNAL – Évaluation d'Impact	Appel d'offres référence AO01/HTI/2021/PORT/79
	Instructions aux soumissionnaires	Révision 1 du 04/04/2021

au cours de la vérification du bordereau de prestation et des prix unitaires, aucune modification du prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, ni offerte, ni recevable.

Les erreurs arithmétiques sont rectifiées dans les cas suivant :

1. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fait foi et le prix total est corrigé.
2. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en toutes lettres et le prix indiqué en chiffres, le montant en toutes lettres prévaut

Lorsque le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, son offre est écartée.

L'autorité contractante peut tolérer des différences mineures, des vices de forme, des irrégularités sans conséquence, pour autant que ces différences ne portent pas préjudice aux autres soumissionnaires ou n'affectent pas le classement des offres.

L'autorité contractante écarte toutes les offres qui ne sont pas conformes pour l'essentiel aux dispositions du dossier d'appel d'offres, et les soumissionnaires ne peuvent y apporter des changements pour en corriger la non-conformité.

10 Critères d'attribution du marché

Les critères d'attribution du marché sont les suivants :

- La Qualité de la prestation proposée évaluée par :
 - La compréhension du Cahier des Clauses Techniques Particulières et du présent dossier d'appel d'offres.
 - Le niveau de prise en compte des questions de sécurité.
 - La conformité par rapport aux documents contractuels (et notamment le CCTP présenté en **Annexe 01** du présent Appel d'Offres).
 - La pertinence par rapport aux objectifs spécifiques de HI/AL pour cette évaluation.
- L'expérience du soumissionnaire relative à l'objet de l'appel d'offres.
- Les qualifications et compétences du personnel proposé dans l'offre pour la réalisation des services
- Le respect des décompositions de coûts demandées.
- Le prix de la prestation.
- Le planning des services proposé
- Le respect du délai de réponse à l'appel d'offres
- Le niveau des garanties offertes par le soumissionnaire. La fourniture exhaustive des documents administratifs détaillés en **Annexe 03** du présent Appel d'Offres.

Tout manquement, dans l'offre du soumissionnaire, à un, ou plusieurs, de ces critères peut amener HI à la considérer comme non recevable.

11 Droit d'annuler la procédure d'appel d'offres

Si l'autorité contractante estime que le nombre d'offres reçues est insuffisant pour faire jouer pleinement la concurrence, si aucune offre n'est remise dans les conditions prescrites par le présent dossier d'appel d'offres ou si aucune des offres obtenues ne lui paraît susceptible d'être retenue, l'appel d'offres est déclaré infructueux

	Projet SIGNAL – Évaluation d'Impact	Appel d'offres référence AO01/HTI/2021/PORT/79
	Instructions aux soumissionnaires	Révision 1 du 04/04/2021

totalemment ou partiellement.

L'autorité contractante se réserve également le droit de déclarer l'appel d'offres infructueux lorsqu'il est constaté que les montants des offres sont trop élevés par rapport à l'estimation ou lorsque les justifications initiales du projet ont disparu.

12 Signature du marché

Dans un délai fixé à 5 jours ouvrables suivant la réception du projet de marché, l'attributaire doit le signer et le retourner à l'autorité contractante. Passé ce délai, cette dernière peut considérer l'attributaire comme s'étant désisté. Elle peut alors faire appel au soumissionnaire classé en deuxième position ou lancer un nouvel appel d'offres. Dans ce cas, l'attributaire défaillant n'est pas autorisé à participer à cette nouvelle consultation.

13 Pratiques de corruption

Il est exigé de l'autorité contractante, ainsi qu'à toutes les personnes qui participent au processus de passation des marchés et à l'exécution des marchés, d'observer les plus hauts niveaux d'éthique.

S'il est prouvé qu'un participant ou attributaire impliqué dans le processus de passation de marchés a trempé dans des pratiques de fraude, corruption, collusion et autres pratiques non éthiques, l'autorité contractante peut rejeter toute attribution découlant du processus de passation de marchés en question et/ou déclarer un soumissionnaire non éligible pour être l'attributaire de futurs marchés.

14 Annexes

- **Annexe 1** : Le CCTP et ses annexes 1A – 1B – 1C.
- **Annexe 2** : Le Bordereau de Prix.
- **Annexe 3** : La liste des documents administratifs à fournir
- **Annexe 4** : Avis de participation
- **Annexe 5** : Demande de clarification
- **Annexe 6** : Contrat, pour proposition de révision
- **Annexe 7** : Code de conduite
- **Annexe 8** : Politique handicap, genre et âge
- **Annexe 9** : Politique de protection de l'enfant
- **Annexe 10** : Politique sur la protection des bénéficiaires contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels
- **Annexe 11** : Politique de lutte contre la fraude et la corruption
- **Annexe 12** : Attestation d'accord des politiques HI
- **Annexe 13** : Attestation sur l'honneur
- **Annexe 14** : Bonnes pratiques commerciale
- **Annexe 15** Politique de sécurité